

Centre d'études supérieures de la renaissance (CESR)

Modification des Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (M3C)
suite à la crise sanitaire liée au COVID-19

Le Président

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, L. 712-6-1 ;
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 11 ;
Vu l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, notamment ses articles 2 et 3 ;
Vu la délibération n°2019-46 du Conseil d'administration en date du 8 juillet 2019 approuvant les propositions de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 27 juin 2019 portant sur les modalités de contrôle et de connaissances en licence et master ;
Vu la délibération n°2020-01 du 9 avril 2020 de la Commission de la formation et de la vie universitaire ;
Vu la délibération n°2016—30 du Conseil d'administration en date du 9 mai 2016 portant élection de P. Vendrix à la présidence de l'université de Tours ;
Vu l'avis du directeur de composante ;

DECIDE

Article 1 : Les modalités de contrôle et de connaissances du Centre d'études supérieures de la renaissance sont modifiées :

Master

- Histoire civilisation patrimoine

Article 2 : Les nouvelles modalités de contrôle et de connaissances sont annexées à la présente décision.

Article 3 : Le Directeur de la composante et le directeur général des services seront chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 27.04.2020

Le Président de l'Université de Tours


Philippe Vendrix

Décision publiée sur le site internet de l'université le : 27.04.2020
Transmise au Recteur le : 27.04.2020

Tours, le 20/04/2019

Mme Cécile Goï, Vice-Présidente en charge de la
Formation et de la Vie Universitaire

MENTION HUMANITÉ NUMÉRIQUES

Parcours :

- Intelligence des données de la culture et des patrimoines : pas de demande de modification
- Médiation numérique de la culture et des patrimoines : pas de demande de modification

MENTION HISTOIRE CIVILISATION PATRIMOINE

Parcours :

- Cultures et Patrimoines de l'alimentation : pas de demande de modification
- Métiers de l'archéologie et de l'archéomatique : pas de demande de modification
- Métiers de la Science des Patrimoines : pas de demande de modification
- Cultures et patrimoines de la Renaissance : pour le module de renforcement UE 8 demande de transformation à la session 1 des examens terminaux en CC pour 2 EC

Paléo française Renaissance	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1
Latin Renaissance	1	ET	E	1	ET	E	1	E	1	E	1

Avis du directeur :

Avis favorable



Benoist Pierre

Demande de modification du calendrier des examens :

- Session 1 du semestre 2 retour des notes au service scolarité le 15/06 ; jurys le 23/06 ;
- Sessions 2 des semestres 1 et 2 du 8 au 10/07, retour des notes au service scolarité le 15/07, jurys des secondes sessions le 23/07.